

Référence : C.N.475.2023.TREATIES-XVIII.12.a (Notification dépositaire)

PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES  
CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE VISANT À  
PRÉVENIR, RÉPRIMER ET PUNIR LA TRAITE DES PERSONNES, EN  
PARTICULIER DES FEMMES ET DES ENFANTS

NEW YORK, 15 NOVEMBRE 2000

PAYS-BAS (ROYAUME DES) : APPLICATION TERRITORIALE À L'ÉGARD DE CURAÇAO <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 16 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.600.2005.TREATIES-10 du 27 juillet 2005 (Acceptation : Pays-Bas).